

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES


Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **sans public, le 8 juin 2021**, par voie de vidéoconférence, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	20, rue Juillet
	Numéro de cadastre :	2 045 752
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la superficie de patio surélevé totale à 35% de la superficie au sol du bâtiment principal au lieu de 30%. <p>Afin de rendre les patios surélevés conforme au règlement de zonage n° URB 300</p>
2	Adresse civique :	46 Guy-Lauzon
	Numéro de cadastre :	6 390 617
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la marge latérale totale à 4,50 mètres au lieu de 6,0 mètres. <p>Afin de rendre le bâtiment unifamilial isolé conforme au règlement de zonage n° URB 300</p>
3	Adresses civiques :	143, rue Leroux
	Numéro de cadastre :	6 407 926
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le coefficient d'emprise au sol (CES) à 0,30 au lieu de 0,20; Augmenter le rapport plancher terrain (RPT) à 0,40 au lieu de 0,30. <p>Afin de rendre le bâtiment unifamilial isolé conforme au règlement de zonage no URB 300</p>
4	Adresse civique :	96, chemin Rivière-Delisle Nord
	Numéro de cadastre :	5 412 690
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le coefficient d'emprise au sol (CES) à 0,08 au lieu de 0,20; Réduire l'air d'isolement à 1,2 mètre entre une composante d'une aire de stationnement et le mur avant du bâtiment principal et les murs latéraux du bâtiment principal au lieu de 3 mètres; Éliminer l'aire de chargement et de déchargement; <p>Afin de rendre la construction du bâtiment industriel conforme au règlement de zonage no URB 300</p>

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, toute personne intéressée qui désire se faire entendre lors de cette séance par les demandes de dérogations mineures doit s'adresser, **par écrit avant 16 h 30 le 7 juin 2021**, auprès de la soussignée, à greffe@coteau-du-lac.com ou dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville sis au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, Qc, J0P 1B0 ou par la poste au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, Qc J0P 1B0 (ne pas oublier de tenir compte du délai postal).

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 19 mai 2021,



Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière